

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-146

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	4 000 000
Création	0	1 500 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	4 000 000
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	0	9 500 000
SOLDE	-9 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 9 500 000 € des

autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 4 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Patrimoines ».

- 1 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Création ».

- 4 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».